

N'oubliez pas de mettre à jour votre justificatif de transport sous Sinerhgie 4YOU.

On vous explique tout !

Si vous utilisez les transports en commun pour vos déplacements domicile-travail, ce message est important pour vous !

La Banque Postale prend en charge 50 % de vos frais mensuels de transport en commun, en conformité avec le minimum légal.

La CGT milite depuis plusieurs années pour porter cette prise en charge à 75 %.

Que devez-vous faire ?

Chaque année, des contrôles aléatoires sont effectués par la DRH sur les justificatifs déposés sous Sinerhgie 4YOU.

Afin de garantir :

- La continuité de la prise en charge des 50 % sur votre fiche de paie ;
- Une subvention exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales.

Pensez à mettre à jour votre justificatif dès maintenant !



Pour vous accompagner :

- 1. Mode opératoire :**
Mode opératoire - Demander renouveler mon [PDE]
- 2. En savoir plus sur le Plan de Déplacement Entreprise (PDE) :**
Plus d'infos - Demander renouveler mon PDE
- 3. Pour obtenir votre attestation Pass Navigo annuel :**
Île-de-France Mobilités Connect | Connexion

Bon à savoir :

Une notification par e-mail vous sera envoyée dès que votre justificatif sera validé par votre gestionnaire RH.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTS !

cgt-fapt.lbp@labanquepostale.fr
Marc ALPHONSE